



Ministère de l'Éducation nationale

Le chef de cabinet

Paris, le 01 MARS 2018

Maître,

Vous avez appelé l'attention de Monsieur Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'éducation nationale, sur la situation des élèves du collège Saint-Exupéry de Vincennes et notamment sur les conditions de transports pour que ceux-ci puissent se rendre au collège Camille Pissarro de Saint-Maur-des-Fossés.

Attentif à votre démarche, le ministre m'a confié le soin de vous répondre. A cet égard, je souhaite porter à votre connaissance les informations suivantes.

Comme vous le savez, à la suite de la découverte de solvants toxiques dans l'enceinte du collège Saint-Exupéry de Vincennes, l'établissement est fermé depuis le 21 novembre.

La mobilisation rapide de l'ensemble des services académiques et des acteurs locaux a, dans un premier temps, permis d'assurer la continuité des enseignements jusqu'aux vacances de Noël.

Ainsi, dès le 27 novembre, tous les élèves de sixième ont pu rejoindre le collège Offenbach de Saint-Mandé où ils poursuivront l'année scolaire 2017/2018. L'administration, les enseignants, les agents départementaux se sont mobilisés pour leur offrir les meilleures conditions d'accueil. Un service de restauration supplémentaire a été mis en place dès le premier jour d'enseignement au collège.

.../...

Maître Pauline SCHAAL
Hugo Lepage Avocats
42 rue de Lisbonne
75008 PARIS

BDC/2018001993/SC/LH

Les élèves de cinquième, quatrième et troisième ont, quant à eux, bénéficié d'un télé-enseignement grâce à la mise à disposition, par la ville de Vincennes, de plusieurs salles permettant d'organiser, périodiquement pour chaque classe, des cours en présentiel avec les enseignants. Des équipements sportifs ont également été mis à disposition pour faciliter la pratique de l'EPS jusqu'aux congés de Noël.

L'académie de Créteil a, par ailleurs, mobilisé la délégation académique au numérique éducatif ainsi que les inspecteurs de discipline pour former les équipes enseignantes et les accompagner dans la mise en œuvre du télé-enseignement.

Je vous précise également qu'une attention particulière a été portée aux élèves en situation de handicap afin qu'ils soient affectés conformément aux vœux exprimés par les familles.

Dans un second temps, l'ensemble des acteurs a étudié avec soin la meilleure solution pour la reprise des cours le 8 janvier 2018 et ont choisi le collège Camille Pissarro situé à Saint-Maur-des-Fossés.

A cet égard, les services départementaux ont été mobilisés pour assurer l'installation sur le nouvel établissement et préparer l'accueil et la restauration des élèves et des personnels de Saint-Exupéry dès la rentrée de janvier.

S'agissant du transport scolaire, je vous recommande de prendre l'attache du conseil régional d'Ile-de-France, en charge de l'ensemble des problématiques liées à la sectorisation et au fonctionnement courant des collèges établis sur son territoire, ainsi que de l'organisation des transports scolaires pour l'ensemble des élèves.

Enfin, sachez que les services du département en coordination avec la ville de Paris et les services de l'Etat ont d'ores et déjà largement engagé les procédures permettant de réaliser un collège provisoire Cours des Maréchaux qui soit livrable pour la rentrée de septembre 2018, permettant ainsi de scolariser tous les collégiens. Le collège provisoire sera donc accessible à pieds pour les élèves comme l'était le collège Saint-Exupéry.

Le collège modulaire répondra aux normes d'un Etablissement Recevant du Public (ERP) et disposera de toutes les fonctionnalités spécifiques au fonctionnement pédagogique et à un accueil de qualité des élèves et des personnels. Une information sera adressée à chaque famille par le département et la direction des services départementaux de l'éducation nationale par l'intermédiaire du collège Saint-Exupéry.

Par ailleurs, je vous informe que j'ai, d'ores et déjà, transmis votre courrier à Madame la directrice des affaires juridiques afin qu'elle examine la situation que vous avez exposée et qu'elle vous tienne directement informé de la suite qui pourra y être réservée.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes respectueux hommages.


Christophe PACOHIL